



Bagnolet, le 6 novembre 2023

Monsieur le Ministre
de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

101 rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : situation des personnels sociaux

Monsieur le Ministre,

Vous avez fait part à plusieurs reprises de votre ambition pour la réussite de toutes et de tous. A cet effet, les missions exercées par les assistants de service social et conseillers techniques de service social sont essentielles.

Pourtant, et malgré nos différentes interpellations, la situation des assistantes et conseillères techniques de service social se dégradent d'année en année.

Les remontées dont nous disposons depuis de nombreuses années sont formelles : jamais les besoins n'ont été si importants. Cette explosion des besoins a pour effet de dégrader fortement les conditions de travail. Le manque de temps pour mener à bien l'ensemble des missions génère un mal-être croissant en développant une insatisfaction permanente de devoir arbitrer chaque jour entre les situations prioritaires devant être traitées alors que d'autres tout autant urgentes restent en souffrance. Nos organisations vous alertent avec solennité : jamais la situation n'avait été si grave en terme de mal-être au travail dès le début de l'année scolaire. Il est de votre responsabilité de prendre toutes les mesures pour permettre une amélioration de la situation notamment à travers la création massive de postes nécessaires pour répondre aux besoins constatés.

Ces difficultés sont aggravées par la question de la reconnaissance salariale : les grilles indiciaires ne correspondent aucunement au niveau de qualification et aux responsabilités exercées. Pire, l'un des seuls leviers à votre disposition en terme indiciaire à savoir le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) a été balayé sans justification légitime et créant un fort ressentiment chez l'ensemble de nos collègues. Comment expliquer que les personnels de l'Éducation Nationale soient exclus du CTI alors que les personnels sociaux avec qui le travail de partenariat s'opère quotidiennement sur un même public le perçoivent ? L'écart de rémunération ainsi creusé par votre inaction implique désormais une réelle difficulté à pourvoir les postes vacants et à fidéliser les personnels sociaux à l'Éducation Nationale. Le coût budgétaire souvent avancé pour justifier l'inaction n'est pas entendable sur ce sujet du CTI au regard du budget à mobiliser (moins de 0,01 % du budget total). Nos organisations vous l'ont déjà dit et le redisent : il est urgent d'envoyer un signal fort de reconnaissance à l'égard des assistantes et conseillères techniques de service social au risque, dans le cas

contraire, de voir s'écrouler tout un pan fondamental du service public d'éducation. Le premier geste à votre portée serait d'attribuer sans délais le CTI aux personnels sociaux de votre ministère.

D'autre part, en 2023 notre filière n'a pas obtenu de revalorisation indemnitaire à l'instar des autres professions. Nous sollicitons donc une véritable revalorisation indemnitaire en 2024 afin que la filière sociale perçoive les mêmes montants que la catégorie A type de notre ministère.

Par ailleurs, de fortes inquiétudes s'expriment au sujet de l'avenir du service social en faveur des élèves. Les différents rapports depuis plusieurs années qui préconisent restructuration en équipe médico-sociale et/ou décentralisation laissent déjà peser une incertitude. Le rapport au parlement sur le devenir de la santé scolaire a transformé cette incertitude en véritable inquiétude. Nos organisations vous le redisent avec force : il n'est pas envisageable de restructurer ainsi le service social en faveur des élèves à rebours de toute vision ambitieuse pour la réussite de toutes et de tous. Il est encore moins envisageable de décentraliser les personnels sociaux de l'Éducation Nationale. La place de ces derniers est bel et bien au plus près des élèves et des équipes éducatives et donc au sein des établissements scolaires. Au contraire, vous l'avez dit vous-même sur le sujet du harcèlement : il est nécessaire de renforcer la présence des personnels sociaux au sein des établissements. Nos organisations attendent maintenant des actes forts après les discours pour faire de vos paroles autre chose que des déclarations d'intention non-suivies d'effets.

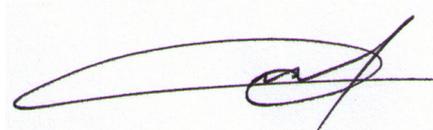
L'école ne pourra jouer son rôle social sans un investissement fort en direction de ses personnels sociaux. Le sentiment d'abandon dans lequel se trouve les assistantes et conseillères techniques de service social ne peut plus durer. Nos organisations vous l'expriment avec gravité : il est urgent d'agir !

Afin d'aborder plus en détail l'ensemble de ces points, nos organisations sollicitent une audience avec vous dès que possible. Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

Tiphaine JOUNIAUX
Co-secrétaire générale SNASEN UNSA



Brice CASTEL
Secrétaire général SNUASFP FSU



Karine RIOU
CGT Educ'Action



Marie PEIGNE
Secrétaire général SNFOASEN



Jean-Rémi GIRARD
Président national du SNALC



Catherine NAVE-BEKHTI
Secrétaire générale du Sgen-CFDT

